



Une convention de saillie est établie entre:

D'une part, Nancy Wilson (ci-après appelé l'éta lonnier), propriétaire de GA Great N Finest #6008006

De l'autre part _____ propriétaire de la jument (ci-après appelé éleveur)

1) L'éleveur désire que sa jument, nommée _____ # _____
Soit saillie : En mains propre Insémination 100\$ + les frais récoltes payable à Transbio

2) Le tarif de la saillie est de 900\$, dont la somme 500\$ est payable immédiatement, comme frais de réservation de saillie et la balance de 400 \$ sera remis à la mise bas de la jument.

Les frais de réservation ne sont pas remboursables (sauf si voir clause 6).

Les frais de reprises si y a lieux sont de 300\$

3) L'éta lonnier garanti que la jument donnera naissance à un poulain ou pouliche viable*.

Afin que la garantie soit valide, l'éleveur doit informer l'éta lonnier du décès du poulain/pouliche ou du foetus, parturition à terme ou avant terme. **(Les accidents ne sont pas couvert par la garantie)**

Le décès du poulain/iche ou bien du foetus doit être constaté et **certifié par un vétérinaire diplômé.**

La jument sera saillie de nouveau, sans frais de saillie, au cours de la saison de reproduction suivante, si poulain/iche a été déclaré non-viable, seul les frais de pension et ou vétérinaire, seront chargé à l'éleveur

***viable est celui qui se lève et se nourrit les 24 heures suivant la naissance.**

4) A. L'éleveur devra fournir un certificat de santé, comme quoi la jument est en condition physique suffisante pour être saillie, pour porter un poulain et donner naissance à celui-ci.

Le certificat de santé doit aussi mentionner que la jument ne souffre d'aucune infection vaginale pouvant affecter la santé du futur poulain et ou empêcher de bien porter a terme.

B. Tous les soins vétérinaires à la jument sont aux frais de l'éleveur.

C. La saison normale de reproduction débute le 1er mars et se termine le 1er août de chaque année.

D. **L'éleveur à 2 années devant lui pour profiter de la saillie, s'il ne donne pas de nouvelle au-delà de ce 2 ans, le contrat sera automatiquement annulé.**

5) L'éta lonnier s'engage à ce que la jument soit saillie le plus rapidement possible dès que le cycle d'ovulation sera déterminé par le vétérinaire de l'éleveur ou cyclé par l'éta lon.

6) Si l'éta lon décède ou devient physiquement incapable de faire sa fonction d'éta lon, **avant que la saillie n'ait lieu**, la présente convention est annulée et tout acompte "frais de réservation" versé dans l'année par l'éleveur lui sera remboursé.

7) Un certificat d'enregistrement(Registration report) sera remis à l'éleveur lorsque celui-ci auras finalisé le payement de sa saillie en entier.

Un avis de naissance doit être envoyé à l'éta lonnier le jour même soit par texto, courriel ou téléphone.

Convention pour jument qui sera apportée à l'écurie Gilbert Asselin

1) la jument doit être dressée suffisamment pour la sécurité des manieurs:

- a) de façon à ce qu'il soit possible de la manier sécuritairement au licou
- b) de façon à ce qu'il soit sécuritaire de lui laver les parties génitales et bandage de la queue
- c) de façon à ce qu'il n'y ait aucun danger d'être dans son box
- d) **La Jument doit être déferrée avant son arrivée**

2) L'éta lonnier ne pourra pas être tenu responsable pour tout accident, maladie ou décès de la jument ou si il y a lieu, de son poulain pouvant l'accompagner.

3) Le jugement de l'éta lonnier prévaudra pour les soins et la supervision à être apportés à la jument ou son poulain non encore sevré.

4) La pension et les soins vétérinaires apportés par l'éta lonnier doivent être complètement payés avant que la jument retourne à l'éleveur après avoir été saillie avec succès ou non.

La pension de la jument est de _____ par jour ou _____ par mois, incluant, s'il y a lieu, la pension du poulain que la jument allaite.

TEST DEMANDER AVANT L'ARRIVÉE

- A) Coggins à résultat négatif dans le mois avant l'entrée de la jument
- B) Cytologie
- C) Culture Utérine (Swab)
- D) Vaccin herpès virus équin (HVE) à jour
- E) Une copie des enregistrements de la jument à saillir

Si la jument est emmenée pour une pension au mois, pensez apporter 1 répulsif à mouches

Veillez informer de toute information supplémentaire que l'éta lonnier devrait savoir, santé ou autres ici bas



Information, tel qu'il est inscrit sur le certificat d'enregistrement de la jument et tel qu'il doit apparaître sur le certificat de saillie est :

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal : _____

Téléphone: _____ @ _____

La jument sera envoyée à l'éta lonnier le ou vers le : _____

Description complète de la jument :

Nom: _____ # d'enregistrement _____

Couleur _____ Année de Naissance: _____

Marques : _____

Les deux parties ayant lu la convention, doivent signée ci-bas
Cette convention devient donc valide, sujette aux clauses et conditions susmentionnées.
Cette Saillie n'est pas transférable.

Signature de l'éta lonnier : _____ Date: _____

Signature de l'éleveur : _____ Date _____

REGISTERED NAME
GA GREAT N FINEST

DATE ISSUED
07/08



CERTIFICATE
AMERICAN QUARTER HORSE ASSOCIATION
OF REGISTRATION

WIMPYS FINEST STEP (2005)
4703272

WIMPYS LITTLE STEP (1999)
3863115

GREAT FINEST PEPPY (2001)
4176084

NU CHEX TO CASH (1990)
2897577

LEOLITA STEP (1989)
2794026

FOOTWORKS FINEST (1992)
3240925

PEPPY LANO LIL (1987)
2607953

GA GREAT N FINEST

May 02, 2020 Palomino STALLION

6008006

Identifying information, including genetic panel test results,
is printed on reverse side of certificate.

GREAT CHIC OLENA (2006)
4898316

SMART CHIC OLENA (1985)
2283074

BEE N GREAT (1987)
2633466

SMART LITTLE LENA (1979)
1565822

GAY SUGAR CHIC (1975)
1103375

GREAT PINE (1966)
0410616

ADONNA BEE (1973)
0926008

BREEDER
NANCY WILSON
LASSOMPTION, QUEBEC

STATE/COUNTRY FOALED
QUEBEC

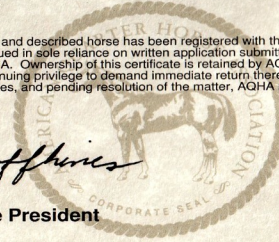
CURRENT OWNER
NANCY WILSON
LASSOMPTION, QUEBEC

DATE ACQUIRED
May 02, 2020

This is to certify the above named and described horse has been registered with the American Quarter Horse Association. This certificate is issued in sole reliance on written application submitted by the owner at time of foaling without further verification by AQHA. Ownership of this certificate is retained by AQHA, and issued upon express condition that AQHA has the continuing privilege to demand immediate return thereof for correction, cancellation, or any other official reason AQHA rules, and pending resolution of the matter, AQHA may retain possession thereof.



Craig P. Huffhines
Executive Vice President



AMERICAN
QUARTER
HORSE
ASSOCIATION

MARKINGS

STAR, STRIP, AND SNIP. NO OTHER MARKINGS.

DISEASE PANEL RESULTS: HYPP=N/N HERDA=N/N MH=N/N PSSM TYPE1=N/N GBED=N/N
For more information regarding the disease results, refer to www.aqha.com/geneticstesting

The name on the front of this certificate listed as CURRENT OWNER is the present owner of this horse as shown on the records of American Quarter Horse Association. If ownership changes have occurred, up to three previous owners are listed below. All other ownership records are on file in the AQHA office.

(Physical Address)
1600 Quarter Horse Drive
Amarillo, TX 79104

Telephone: (806)376-4811

www.aqha.com

(Mailing Address)
P.O. Box 100
Amarillo, Texas